Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230426-D24042023_05-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Sarah MICHON a donné pouvoir à Jean-Pierre CITEAU, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir Isabelle LE BRUSQUET.

Absents excusés : Sarah RENAUD, Thony CHABOT, Sophie CHATELIER et Martial CAILLAUD,
Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D24042023_ 05 : Adhésion au groupement de commande pour le contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux : rectification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,
Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°12122022_08 en date du 12 décembre 2022 portant sur l'adhésion au groupement de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux,

Considérant que ladite délibération proposait de nommer la Communauté de Communes du Pays des Achards en qualité du coordonnateur du groupement,
Considérant que la Communauté de Communes du Pays des Achards n'est finalement pas membre du groupement, elle ne peut être nommée coordonnateur du groupement,

Considérant que la persistance des besoins de la Commune des Achards et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de contrôle périodique des équipements sportifs et aires de jeux, besoins qualifiés dans la précédente délibération de maintenance uniquement,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la commune des Achards en qualité de Coordonnateur,

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 085-200065795-20230426-D24042023_05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention de groupement de commandes entre la commune des Achards et les communes adhérentes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Le Maire,

Michel VALLA

MAIRIE LES ACHARDS Vendée

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 02/05/2023
Au registre